



Réponse du Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, à la question parlementaire n°2382 du 26 mai 2025 de l'honorable député Meris Sehovic au sujet de l'adresse électronique grenzkontrollen@gouvernement.lu.

Question 1: Monsieur le Ministre peut-il fournir plus de précisions quant à l'objectif exact de cette adresse e-mail ? Comment les commentaires sont-ils utilisés afin de contribuer à une coopération positive entre les autorités compétentes ?

L'objectif de cette adresse électronique est d'obtenir, à travers les témoignages des usagers de la route concernés, un aperçu global de la situation et des répercussions des contrôles aux frontières sur le trafic transfrontalier.

Les commentaires sont analysés par la Police grand-ducale, qui les relaye à ses homologues allemands si elle considère que les modalités opérationnelles des contrôles pourraient être optimisées dans l'intérêt des personnes franchissant la frontière au quotidien.

J'ai moi-même des échanges réguliers avec mon homologue allemand qui s'était notamment rendu au Luxembourg pour une visite de travail vendredi dernier.

Question 2 : Combien de messages ont été reçus via cette adresse depuis sa mise en place ?

Jusqu'au 3 juin 2025, 140 courriers électroniques ont été reçus.

Question 3 : Quel traitement est réservé aux messages adressés à ladite adresse ? Existe-t-il une procédure pour examiner les messages et y répondre, et dans l'affirmative, laquelle ?

La finalité de la messagerie n'est pas de répondre aux doléances individuelles des citoyens et des frontaliers, mais de recueillir des informations afin d'aboutir à des mesures qui permettent de réduire les répercussions négatives des contrôles sur le trafic. L'expéditeur reçoit un accusé de réception automatisé.

Question 4 : Les doléances ou signalements reçus via cette adresse sont-ils transmis aux autorités allemandes ?

Les messages électroniques ne sont pas transmis aux autorités allemandes, mais les informations en résultant leur sont, le cas échéant relayées, comme expliqué dans la réponse à la question 1.

Question 5 : Une synthèse ou un rapport sera-t-il établi à partir des messages reçus ? Si oui, est-il prévu d'en publier les résultats (de manière anonymisée) ?

Il n'est pas prévu d'établir une synthèse ou un rapport étant donné que l'adresse électronique n'est qu'un instrument d'échange policier.

Luxembourg, le 4 juin 2025
Le Ministre des Affaires intérieures
(s.) Léon GLODEN